

ASSOCIATION CANADIENNE DU SPORT COLLÉGIAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMISSAIRES

COMITÉS

PERSONNEL

**M
a
n
u
e
l**



**O
r
i
e
n
t
a
t
i
o
n**

Table des matières

Introduction	-----	3
Organigramme	-----	4
Explication de l'organigramme	-----	5
Imputabilité	-----	7
Conseil d'administration	-----	7
Comités et Personnel	-----	8
Rôles et Responsabilités	-----	9
Exécutif	-----	9
Représentants Provinciaux	-----	12
Commissaires nationaux de Sport	-----	13
Directeur exécutif	-----	13
Engagement en temps	-----	15
Questions et réponses fréquentes	-----	17
Glossaire des acronymes	-----	21

Introduction

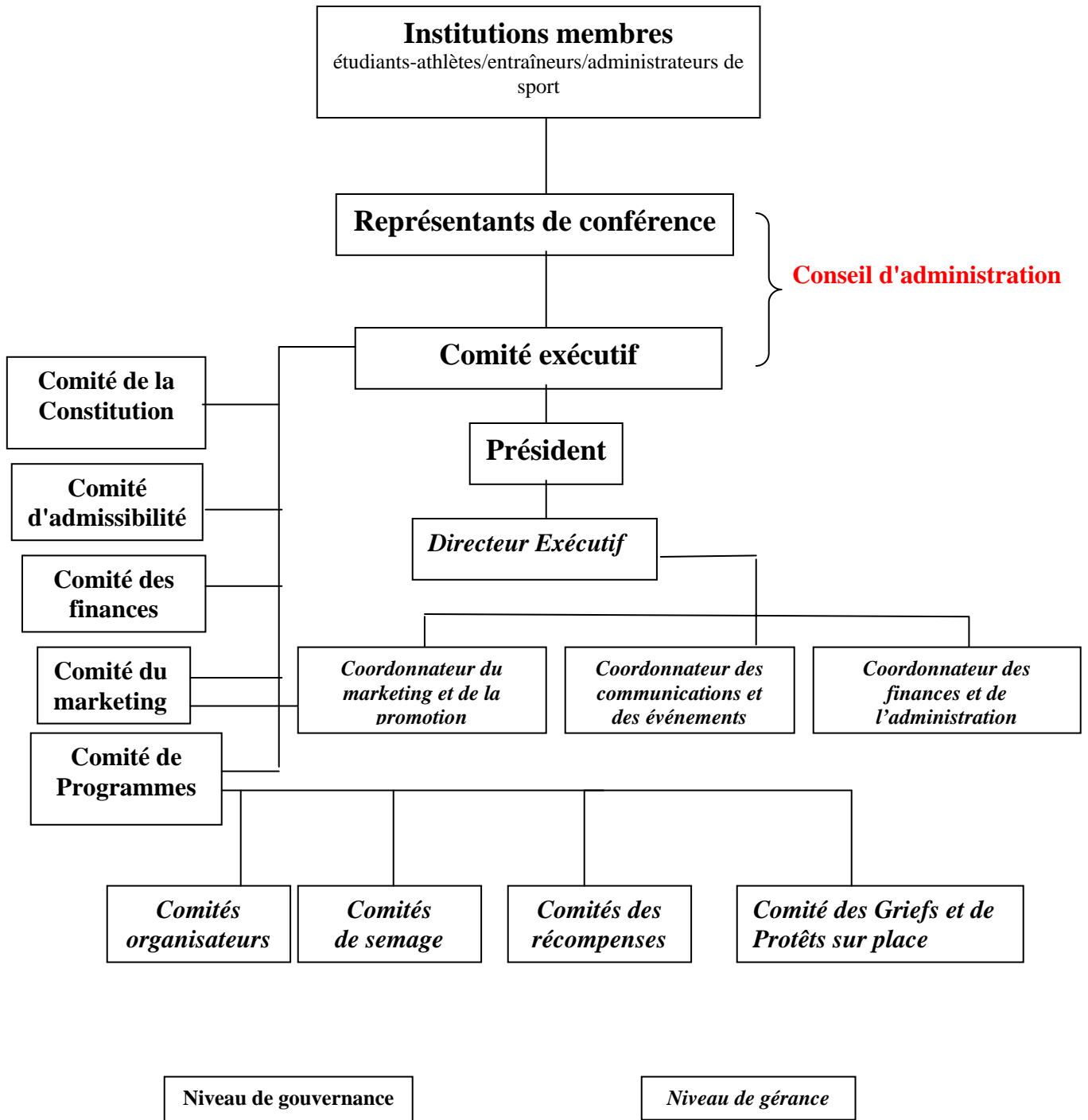
Ce manuel d'orientation est destiné à aider les directeurs du Conseil, les Membres des comités, les Commissaires nationaux et le Personnel à comprendre la structure et le fonctionnement de l'Association canadienne du sport collégial.

Ce manuel comprend plusieurs objectifs:

- Être un outil utilisé dans le processus normal d'information pour les nouveaux membres du Conseil d'administration, Membres de comités, Commissaires nationaux de sport et pour le Personnel.
- Améliorer la compréhension du membre de la façon dont la structure de l'Association fonctionne tant au niveau de sa politique que de ses opérations.
- Identifier clairement les attentes que les membres doivent avoir de leurs directeurs, des Membres des comités et du personnel.
- Être un manuel de référence comprenant des réponses faciles à comprendre qui peuvent être utilisées sur une base régulière par les membres de l'Association.

Ce manuel sera mis à jour annuellement. Si vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez les communiquer au bureau national et ils seront inclus à la prochaine révision.

ORGANIGRAMME



Explication de l'organigramme

Un organigramme tente d'expliquer visuellement les relations qui existent entre les différentes parties de l'organisation. Cet organigramme a besoin d'un texte qui explique la relation entre les institutions membres, les Représentants provinciaux, l'exécutif, les comités et le directeur exécutif.

Institutions membres

Les membres de l'Association sont indiqués au haut de la structure organisationnelle parce qu'ultimement, ils sont l'Association. L'ACSC comprend plus de 90 institutions membres. Comme il est possible que les membres soient impliqués directement dans la gérance des activités, cela devient peu pratique quand l'Association croît. Cela est particulièrement vrai dans le cas d'une organisation nationale dont les membres sont répartis sur un environnement géographique étendu. La plupart des organisations résolvent ce problème en élisant un groupe de membres pour faire ce travail en leur nom, un Conseil d'administration.

Représentants de conférence

Dans l'ACSC, les conférences membres (CM) représentent et agissent au nom des membres de l'association nationale. L'ACSC comprend cinq (5) CM. Elles sont: British Columbia Colleges Athletic Association (BCCAA), Alberta Colleges Athletic Conference (ACAC), Ontario Colleges Athletic Association (OCAA), Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) et Atlantic Collegiate Athletic Association (ACAA). La CM élit ou nomme un représentant de conférence qui sert de lien entre le bureau, le Comité exécutif de l'ACSC et le membership total. Le rôle du Représentant provincial est de représenter les intérêts de l'Association devant le Président et le Comité exécutif. Ces représentants ont aussi la responsabilité d'aider à communiquer les décisions de l'ACSC, les activités et les questions à leur conseil et à leurs membres. Ces relations entre les Membres, les Représentants de conférence et l'Exécutif sont montrées par une ligne continue, indiquant un lien direct.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration Le Conseil d'administration est ultimement redevable aux membres de la gestion compétente et du développement à long terme de l'Association, bien que la responsabilité soit supervisée par une relation directe entre les Représentants de conférence et l'Exécutif. L'Exécutif et les cinq (5) Représentants de conférence constituent le Conseil d'administration de l'ACSC.

Comité exécutif

Le Comité exécutif est responsable du niveau politique de l'organisation soutenue par le Directeur exécutif. Celui-ci a la responsabilité de s'assurer que le plan stratégique, les priorités, les valeurs, les politiques organisationnelles et le budget approuvés par le Conseil d'administration sont opérationnels dans les activités du programme, des finances, du marketing et de l'administration de l'Association.

Comités permanents

Les Comités permanents (Constitution, Finances, Admissibilité, Marketing et Programmes) se

situent au niveau de la régie de l'Association. Ils sont redevables aux membres spécifiques de l'exécutif et aident l'exécutif à s'acquitter de ses responsabilités. Ils peuvent fournir des conseils et des recommandations, suggérer des actions alternatives ou fournir de l'information documentaire. Les Comités de la Constitution, des Finances, de l'Amisibilité et du Marketing sont formés d'un représentant de chaque CM. Les CM nomment ces représentants lors de leur assemblée annuelle. Le Comité des Programmes est formé des Commissaires nationaux de sport et ils sont nommés par les CM et élus lors de l'AGA de l'ACSC.

Commissaires nationaux de Sport

Au sein du Comité des Programmes, chaque Commissaire national de sport est responsable des comités reliés à son sport respectif et en lien avec leur Championnat canadien tels le Comité de semage, le Comité organisateur, le Comité des récompenses et le Comité de griefs et de protêts sur place. Ces comités font partie du niveau de gérance de l'Association. Ils sont redevables à leur commissaire respectif qui lui, est redevable au Vice-président aux Programmes qui est membre du Comité exécutif. Ils sont responsables de remplir leur mandat conformément à la mission, les valeurs, le plan stratégique et le budget de l'Association, et dans les limites de ce qui précède, ils ont l'autorité de prendre des décisions reliées à leur domaine de responsabilité.

Directeur Exécutif

Le Directeur exécutif est le lien entre les niveaux de direction (politique) et les niveaux de gérance de l'Association. Le Directeur exécutif est le membre du personnel en charge et de par son rôle, il soutient l'Exécutif dans ses tâches de leadership et dirige le personnel et les bénévoles dans leurs tâches de gérance. Le Directeur exécutif assure l'implantation des plans stratégiques annuels approuvés et les politiques organisationnelles. Il communique et interprète la direction stratégique et les politiques corporatives au personnel et aux comités et apporte à l'exécutif, des questions de politique et les sujets identifiés par le personnel et les autres parties prenantes. La ligne droite du Président de l'Association et du comité exécutif vers le directeur exécutif indique que celui-ci est redevable au Président et la délégation de pouvoirs du Président vers le directeur exécutif pour l'administration des opérations de l'Association.

Personnel de soutien

Le personnel de soutien, sous la responsabilité du directeur exécutif, planifie et implante les programmes, les projets et les services reliés à leur domaine de responsabilité correspondant aux directions stratégiques et annuelles et aux plans budgétaires. Le personnel travaille en collaboration avec les présidents de comités pour soutenir le travail du comité mais ne font pas rapport aux présidences des comités. Le directeur exécutif est responsable du travail avec le personnel pour déterminer les priorités nécessaires de travail de soutien des comités par le développement et l'administration des programmes.

Imputabilité

Il va de soi que des individus qui se portent candidats au Conseil d'administration, qui acceptent d'être nommés membres d'un comité, ou qui acceptent une offre d'emploi, comprennent leur obligation de rendre des compte aux membres, à Sport Canada à titre de source de financement, aux organismes nationaux de régie du sport et aux commanditaires. L'imputabilité implique le consentement à être tenu responsable des résultats, des actions et des décisions.

L'imputabilité et le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, dans son rôle de "propriétaire en fiducie" de l'Association est responsable de la survie à long terme du développement de l'organisation et a 3 principaux domaines d'imputabilité:

Imputabilité quant aux résultats: Le test ultime de responsabilité de toute organisation est l'atteinte des résultats. Le Conseil d'administration est redevable aux membres de la planification stratégique de l'avenir, de la définition des buts dans les domaines cruciaux et de la spécification des dates limites. Il est aussi responsable de réaliser la mission de l'organisation d'une façon éthique et dictée par des principes.

Imputabilité pour les actions: En tant qu'organisation fédérale incorporée sans but lucratif, l'Association est tenue par la loi d'être régie par un Conseil d'administration dont les membres individuels détiennent une 'fiducie publique'. La fiducie publique est l'obligation de maintenir, préserver, développer et augmenter les ressources et de s'assurer que les activités de l'ACSC demeurent dans le domaine public à son bénéfice et à celui des futures générations. Les directeurs ont l'obligation d'effectuer la gouvernance et l'administration de l'Association et d'implanter des programmes et des services pour le bénéfice du public. Le Conseil d'administration est responsable auprès du gouvernement fédéral d'effectuer la gouvernance et auprès de ses membres d'agir d'une façon qui soutienne la fiducie publique. Chaque directeur a les responsabilités légales suivantes:

- **Fiduciaire.** Un directeur occupe un poste de confiance et il doit agir honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de l'ACSC. Un directeur a l'obligation d'être loyal et il a le devoir de soutenir l'intégrité de l'Association.
- **Compétence et Diligence.** Un directeur doit exercer le degré de diligence et de compétence auquel on peut raisonnablement s'attendre, de quelqu'un de son savoir et de son expertise.
- **Devoir de diligence.** Un directeur a le devoir de s'informer de l'état de la situation et des affaires internes de l'ACSC. Ce devoir implique qu'il doive s'assurer que l'Association est correctement administrée et que ses actifs font l'objet d'un suivi approprié.
- **L'intérêt personnel ne doit pas être une source de conflit.** Un directeur ne doit pas laisser des intérêts personnels ou des intérêts d'une tierce partie entrer en conflit avec ceux de l'ACSC. Si un conflit survient, celui-ci doit être déclaré, il est interdit à un directeur de profiter de sa position.
- **Confidentialité** On ne permet pas aux directeurs d'utiliser de l'information jugée confidentielle par l'ACSC dans le cours de leur tâche durant ou après le terme de leur mandat.
- **La conduite ne doit pas être intéressée.** Un directeur ne doit pas permettre que les fonctions de directeur servent des fins personnelles.

L'imputabilité des actions nécessite que les directeurs fassent preuve de bonne volonté et qu'ils s'acquittent des responsabilités légales et morales inhérentes à la position de confiance qu'ils occupent. Être responsable de ses actes nécessite aussi en cas de fautes, l'imputabilité, laquelle comporte six éléments :

- **Accepter** la responsabilité de l'ACSC dans ses actions (peu importe le comité ou le membre du personnel impliqué).
- **Admettre** le fait lorsqu'une erreur se produit. Reconnaître publiquement des dommages nuit moins à la crédibilité que d'essayer de cacher ou d'excuser des erreurs. Le fait d'admettre une erreur ne doit pas être confondu avec le fait de faire porter le blâme aux autres bénévoles, au personnel ou à un comité.
- **S'excuser**. C'est une étape importante pour maintenir la crédibilité et elle indique l'inquiétude du Conseil d'administration devant l'impact ou le problème que leurs actions ont créés.
- **Agir** pour traiter des conséquences immédiates. Impliquez les autres; partagez le problème. Demander des suggestions est une indication que le Conseil d'administration fait confiance au jugement des autres et fait confiance à leurs talents.
- **S'amender**. Il n'est pas nécessaire de démissionner à la suite d'une erreur mais tout problème doit être partagé. Si l'association est incapable de garantir les ressources nécessaires ou si ses actions ont provoqué une crise, le Conseil d'administration a alors besoin d'en partager la responsabilité.
- **Être soucieux** des réactions des membres. Demander des feed-back et écouter la critique constructive.

Imputabilité des décisions: Cela exige qu'une compréhension claire et largement partagée de là où commence et où finit l'autorité de chaque comité et de chaque membre du personnel. Cela est plus facile à appliquer quand des politiques compréhensibles sont mises en place pour guider l'action des comités et du personnel. Cela signifie aussi que le Conseil d'administration utilise son autorité pour mobiliser l'engagement, établir des consensus et aider les membres à prendre leurs propres décisions. Cela implique aussi que lorsqu'il établit des politiques, le Conseil d'administration consulte largement les membres.

Imputabilité des Comités et du Personnel

L'imputabilité n'implique pas le contrôle direct. La responsabilité peut être déléguée. Le Conseil d'administration délègue des responsabilités aux Comités (y compris les Commissaires) et au Personnel de prendre des décisions dans le domaine qui les concerne. À partir d'un plan stratégique réfléchi, des buts clairement exprimés, selon les valeurs de l'Association et dans les limites de leur autorité, les comités et le personnel sont responsables des résultats de leurs actions et de leurs décisions dans le cadre de leur travail de sorte que la responsabilité doit être partagée. Il y a une relation de responsabilité à deux volets: au Conseil d'administration d'agir de façon cohérente lors de l'élaboration des plans (incluant le plan budgétaire) et les politiques, et aux membres pour l'administration compétente de son domaine de responsabilité.

La fonction d'imputabilité responsable exerce une pression positive sur les preneurs de décision de l'Association et elle est significative pour ses membres et sa mission, et la pression qu'elle exerce est continue et orientée vers la performance. Elle agit en vue d'éviter une approche de leadership visant à agir seul.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La section suivante décrit les rôles et les responsabilités du Comité exécutif élu, des Représentants de conférence, des Commissaires nationaux de sport et du Directeur exécutif.

Comité exécutif

Les fonctions du Comité exécutif en tant que comité d'orientation et relativement aux rôles et aux responsabilités, comprennent celles décrites ci-dessous mais n'excluent pas un rôle ou une responsabilité qui est cohérent avec son rôle en tant que comité d'orientation. Les membres du Comité exécutif doivent être des employés dûment qualifiés du département des sports d'une institution membre et assister aux réunions de la conférence. On s'attend à ce que l'exécutif s'acquitte de ses responsabilités de manière consultative. Le directeur exécutif est un membre d'office du comité exécutif sans droit de vote.

Composition de l'exécutif

Les membres du Comité exécutif sont : le Président, le Président sortant, le Vice-président à la Gouvernance, le Vice-président au Marketing, le Vice-président aux Finances et à l'Administration, le Vice-président aux Programmes et les Membres associés.

Mandat de l'exécutif

Le Président, le Président sortant, le Vice-président à la Gouvernance, le Vice-président au Marketing, le Vice-président aux Finances et à l'Administration, le Vice-président aux Programmes sont élus à l'AGA et exercent leurs fonctions pour un mandat de deux ans. Les titulaires peuvent se présenter pour réélection à des termes successifs. Le Président sortant a un mandat de deux ans immédiatement après sa présidence. Les Membres associés sont nommés par leur conférence quand celle-ci n'est pas représentée à la table de l'exécutif une fois que les postes de l'exécutif ont été comblés. Le Président, le Vice-président aux Finances et à l'Administration et le Vice-président à la Gouvernance sont élus les années paires et le Vice-président aux Programmes et le Vice-président au Marketing les années impaires. Les membres associés sont affectés par leurs conférences annuellement au besoin.

Rôles spécifiques et Responsabilités de l'exécutif

Président

Le Président a trois fonctions principales. La première est de faire preuve de leadership au sein de l'exécutif en assurant que l'exécutif soit judicieusement organisé, qu'il fonctionne adéquatement et qu'il rencontre ses obligations et ses responsabilités. Le second rôle est de communiquer avec l'exécutif et les membres au sujet de la direction, des priorités et des réalisations de l'ACSC. Enfin, le Président est le principal porte-parole de l'ACSC au niveau national avec les personnes qui exercent des fonctions équivalentes dans des organisations de même type que l'ACSC. Il/elle travaille étroitement avec le Directeur exécutif afin d'assurer que l'administration générale des affaires de l'Association soit menée à bien.

Les fonctions et responsabilités du Président sont décrites ci-dessous.

- Il préside toutes les réunions de l'Association, du Conseil d'administration et du Comité exécutif;
- Il est responsable, avec les autres membres de la direction, de l'administration générale des affaires de l'Association;

- Il est membre d'office de tous les comités créés par l'exécutif;
- Il soumet ou fait soumettre un rapport aux membres à chaque réunion relative aux affaires de l'Association;
- Il agit comme porte-parole officiel de l'Association;
- Il ne vote que lorsqu'un vote de bris d'égalité est nécessaire sur des propositions soumises à toutes les réunions de l'Association excepté lorsque prévu autrement;
- Il affecte, retire et approuve l'attribution de dépenses pour des comités "ad hoc", qui peuvent de temps en temps être nécessaires;
- Il exerce de tels pouvoirs et s'acquitte de telles fonctions déléguées au poste par le comité exécutif.

Vice-président au Marketing

Il est principalement responsable du développement de politiques, de procédures et de directives dans le domaine du Marketing et des Relations avec les médias. Il/elle travaille étroitement avec le Coordonnateur du Marketing et de la Promotion sur ce qui touche au marketing et à l'image de marque, ainsi qu'avec le Coordonnateur des Communications et des Événements relativement aux aspects médiatiques de l'Association afin de s'assurer que le Plan stratégique de marketing et communications soit réalisé.

Les fonctions et responsabilités du Vice-président au Marketing sont décrites ci-dessous.

- Il est membre du Comité exécutif;
- Il préside le Comité permanent du Marketing;
- Il remplit d'autres tâches et d'autres fonctions déléguées au poste par le Président ou le comité exécutif.

Vice-président aux Programmes

Il est principalement responsable du développement de politiques, de procédures et de directives dans le secteur des Championnats canadiens et des domaines reliés aux programmes de techniques des sports de l'Association. Il/elle travaille étroitement avec les Commissaires nationaux du sport, les Commissaires organisateurs et le Coordonnateur des communications et des événements pour assurer que le Plan stratégique dans le domaine des Programmes est réalisé.

Les fonctions et responsabilités du Vice-président aux Programmes sont décrites ci-dessous.

- Il est membre du Comité exécutif;
- Il préside le Comité permanent des Programmes;
- Il remplit d'autres tâches et d'autres fonctions déléguées au poste par le Président ou le comité exécutif.

Président sortant

Il sert de lien entre l'exécutif actuel dans le développement historique des politiques et remplit plusieurs des fonctions associées à la gouvernance au cours du premier mandat du Président. Il/elle travaille étroitement avec le nouveau Président afin d'assurer que l'administration générale des affaires de l'Association soit menée à bien.

Les fonctions et responsabilités du Président sortant sont décrites ci-dessous.

- Il est membre du Comité exécutif;
- Il préside le Comité permanent d'Admissibilité;
- Il préside le Comité permanent de la Constitution;
- Il est le Directeur des élections de l'Association;

- Il a l'autorité de déléguer les tâches décrites ci haut au directeur exécutif lorsque le Comité exécutif juge qu'il en est dans le meilleur intérêt de l'Association, pourvu que le Président sortant en soit le responsable ultime;
- Il s'acquitte d'autres tâches et fonctions déléguées au poste par le Président ou par le Comité exécutif.

Vice-président aux Finances et à l'Administration

Il est principalement responsable du développement de politiques, de procédures et de directives dans le domaine des finances et de l'administration. Il/elle s'assure que les affaires financières de l'Association sont en ordre et que les fonctions administratives du bureau national sont exercées de façon efficace et compétente. Il/elle travaille étroitement avec le directeur exécutif et le coordonnateur des finances et de l'administration pour assurer que les affaires financières et administratives sont réglées de façon responsable.

Les fonctions et responsabilités du Vice-président aux Finances et à l'Administration sont décrites ci-dessous.

- Il est membre du Comité exécutif;
- Il est responsable de la sécurité des fonds de l'Association lesquels seront conservés dans une banque à charte ou une compagnie de fiducie du Canada;
- À chaque Assemblée générale annuelle de l'Association, il soumet ou fait soumettre un état financier vérifié des affaires financières de l'Association, préparé par un vérificateur qualifié;
- Il préside le Comité permanent des Finances et de ce fait prépare ou fait préparer les soumissions et rapports financiers appropriés tels qu'exigé et approuvé par le comité exécutif, et il fait des prévisions budgétaires pour l'année fiscale qui suit afin qu'elles soient présentées à l'Assemblée générale annuelle;
- Il est responsable de l'entretien, du contrôle et de la sécurité de tous les rapports financiers de l'Association;
- Il s'acquitte d'autres tâches et fonctions déléguées au poste par le Président ou par le Comité exécutif.

Vice-président à la Gouvernance

Il est principalement responsable de présenter des façons de voir stratégiques et les tendances en émergence au comité exécutif. Il/Elle occupe les fonctions de Président sortant quand le Président revient pour un second mandat et travaille étroitement avec le directeur général afin d'assurer que l'administration générale des affaires de l'Association soit menée à bien.

Les fonctions et responsabilités du Vice-président à la Gouvernance sont décrites ci-dessous.

- Il est membre du Comité exécutif;
- Il est responsable de l'entretien, du contrôle et de la sécurité de tous les dossiers relatifs à la constitution et de la procédure opérationnelle de l'Association;
- Il est responsable du rapport exact et de la compilation historique des procès-verbaux et des débats de toutes les réunions de l'Association, du Conseil d'administration et du Comité exécutif.
- Il est membre du Comité permanent de la constitution et est Président d'assemblée quand le Président occupe son poste pour plus d'un mandat;
- Il est membre du Comité permanent d'Admissibilité et le préside quand le Président occupe son poste pour plus d'un mandat;

- Il est le Président d'élection de l'Association quand le Président occupe son poste pour plus d'un mandat;
- Il remplit les fonctions et exerce les pouvoirs du Président quand celui-ci est absent ou incapable d'occuper les fonctions de Président;
- Il s'acquitte d'autres tâches et fonctions déléguées au poste par le Président ou par le Comité exécutif.

Membre(s) associé(s)

Ils sont responsables de combler les vides au Comité exécutif en jouant les rôles que le Président leur assigne p.e. de nouveaux projets ou aider d'autres membres de l'exécutif dans l'accomplissement de leurs tâches.

Les fonctions et responsabilités des Membres associés sont décrites ci-dessous.

- Ils sont membres du Comité exécutif;
- Ils s'acquittent de tâches et remplissent des fonctions déléguées au poste par le Président ou par le Comité exécutif

Représentants de conférence

En tant que représentants de conférence à l'Association canadienne du sport collégial, ils représentent les intérêts de leur Association devant le Président et le comité exécutif. Ils ont aussi la responsabilité d'aider à communiquer les décisions, les activités et les questions de l'ACSC, à leur Conseil et à leurs membres. Les représentants de conférence doivent être des employés du département des sports d'une institution membre ou de la conférence membre.

Composition de la représentation des conférences

L'ACSC comprend cinq (5) conférences membres. Ce sont: British Columbia Colleges Athletic Association (BCCAA), Alberta Colleges Athletic Conference (ACAC), Ontario Colleges Athletic Association (OCAA), Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) and Atlantic Collegiate Athletic Association (ACAA). La conférence élit ou affecte des Représentants de conférence qui effectuent la liaison avec le bureau de l'ACSC et du comité exécutif et les membres.

Mandat des Représentants de conférence

Les conférences nomment ou affectent des candidats à titre de Représentants. Les conférences sont responsables de la sélection des délégués qui représenteront leur conférence et qui exerceront les pouvoirs de délégués votants à l'AGA et à la réunion d'hiver de l'ACSC. Les membres de l'exécutif et les Commissaires nationaux de sport ne seront pas nommés Représentants de conférence. Les Commissaires nationaux et l'exécutif n'ont pas le droit de voter.

Les fonctions et les responsabilités du représentant de conférence sont décrites ci-dessous:

- Être délégué votant et porte parole à l'AGA de l'ACSC et aux réunions du Conseil d'administration;
- Présente des rapports périodiques de conférence à l'AGA et aux réunions du Conseil de l'ACSC;
- Présente des rapports de soumissions et d'organisation de Championnats canadiens par la conférence;
- Présente de nouvelles candidatures de membres aux membres de l'ACSC;
- Soumet le manuel d'instruction de l'APSC au bureau national avant l'AGA;

- Assure la continuité des contacts entre le comité organisateur du Championnat canadien de l'APSC, le bureau national et les Commissaires;
- Représente les membres de sa conférence dans tous les domaines qui concernent le jeu inter conférence;
- Aide les membres de la conférence à comprendre les règlements de l'ACSC;
- S'assure du paiement des droits de la conférence au bureau national;
- Assure la distribution et l'information reçue du bureau national;
- Vérifie avec l'agent de voyage le nombre de réservations confirmées et s'assure que tous les changements d'itinéraires, qui peuvent se produire avant le départ, sont transmis.

Commissaires nationaux de sport

Ils détiennent une importante fonction à l'ACSC. Ils sont des personnes ressources de premier plan et des conseillers techniques en regard de toutes les facettes concernant leur discipline sportive spécifique. Chaque Commissaire est membre du Comité des programmes et est redevable au vice président du Comité des programmes du Comité exécutif. Les commissaires nationaux doivent être des employés du département des sports d'une institution membre ou d'une conférence.

Composition des Commissaires nationaux de sport

Il y a neuf (9) Commissaires nationaux de sport, un pour chaque niveau 1 et ouvert des Championnats canadiens de l'ACSC: soccer féminin, soccer masculin, volleyball féminin, volleyball masculin, badminton, basketball féminin, basketball masculin, golf et course cross-country. La position de Commissaires pour les sports féminins de l'ACSC doit, si possible être occupée par une femme. Il y a deux Commissaires pour les Championnats ouverts de golf et de course cross country. Ces postes sont attribués par les Conférences organisant ces championnats ouverts.

Durée de la position des Commissaires nationaux de sport

Les conférences membres nomment les candidats pour leurs postes respectifs de commissaire et les membres votants de l'ACSC à l'AGA élisent les commissaires. Les postes de commissaires ont une durée de deux ans. Les titulaires peuvent se présenter pour réélection à des termes successifs. Les vacances dues à la démission, au décès, à la maladie ou autre seront comblées soit par voie de motion de vote majoritaire à l'AGA ou par désignation par le Conseil d'administration. Les candidats pour le soccer masculin, le basketball féminin, le volleyball féminin et le golf sont élus au cours des années paires tandis que les candidats pour le soccer féminin, le basketball masculin, le volleyball masculin, le badminton et la course cross-country sont élus lors des années impaires.

Les devoirs et responsabilités des Commissaires nationaux de sport sont décrits ci-après:

- Sont membres du Comité des programmes;
- Doivent exercer une supervision générale du développement des affaires de leur sport spécifique;
- Doivent présider toutes les réunions de comité sportif concernant leur sport spécifique;
- Soumettent ou font soumettre un rapport écrit détaillé à l'AGA concernant leur sport spécifique;
- Doivent exercer des tâches concernant leur sport spécifique qui pourraient être demandées par le Président ou le Conseil d'administration;

- Agissent comme ressource de l'Association en fournissant l'expertise et sont autorisés à présenter et à appuyer des motions.

Directeur exécutif

Le Directeur exécutif est chargé de l'administration au jour le jour de l'Association dans tous les domaines. Le Directeur exécutif est une personne embauchée et est le cadre supérieur de l'Association. La durée du poste va du début de l'entrée en fonction jusqu'à la date de la retraite, de la démission ou tel qu'autrement déterminée par le Conseil d'administration.

Les devoirs et responsabilités du Directeur exécutif sont décrits ci-dessous:

Général

- Le Directeur exécutif gère l'ACSC à l'intérieur des paramètres établis par le Conseil d'administration incluant mais ne se limitant pas, au plan stratégique, aux politiques d'organisation et aux budgets annuels.

Planification

- Participe avec le Conseil d'administration au développement d'un plan stratégique.
- Développe en collaboration avec le personnel et le Comité des programmes un plan annuel de travail.
- Révise et fait rapport régulièrement au Conseil des progrès en général et des résultats concernant les programmes et des objectifs financiers et il initie des actions visant l'amélioration.
- Demeure informé sur les tendances et développements dans l'environnement externe qui pourraient influencer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique.

Gestion financière

- Agit comme porte-parole principal de l'ACSC auprès des agences de financement comme Sport Canada
- S'assure que des systèmes financiers et administratifs efficaces sont en place et qu'ils garantissent que les ressources financières sont utilisées en accord avec les politiques et le budget de l'Association.
- Surveille l'état du budget et des dépenses et du cash flow, et met en oeuvre des mesures correctrices.

Administration

- Supervise l'organisation et le déroulement des opérations du Bureau national.
- S'assure que toutes les activités de programme et d'administration de l'ACSC se déroulent en conformité avec les lois, les réglementations, le Code de conduite de l'ACSC, des pratiques d'affaire saines et selon les politiques et pratiques approuvées par le Conseil.

Gestion des ressources humaines

- Fait preuve de leadership envers les employés de l'ACSC, le Comité des programmes, les bénévoles et les parties prenantes qui sont engagés et supportent les réalisations de la mission de l'Association.
- Communique la mission, les politiques des directions stratégiques et organisationnelles de l'ACSC à toutes les parties impliquées dans le but de faire comprendre le rôle joué par chacun dans la réalisation des buts de l'Association.
- S'assure qu'il y a une définition claire de la responsabilité et de l'autorité de chaque employé et qu'un système efficace mesure la performance, assurant que tout le personnel est concentré sur la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de l'Association

et que ce système est en conséquence conforme à la politique des ressources humaines établie par le Conseil.

- S'assure qu'il y a des contrats appropriés, un régime de rémunération et des avantages sociaux en accord avec la politique des ressources humaines établie par le Conseil.

Communications

- S'assure qu'il y a un plan efficace de liaison et de communication avec Sport Canada, le ACE, le CCES, VC, CB, ACS, Badminton Canada et les autres groupes membres et autres parties prenantes.

Soutien au Conseil

- S'assure que le Conseil reçoit toute l'information pertinente concernant toutes les activités de l'ACSC.
- Fournit des conseils appropriés et rapides, l'information documentaire et informe le Conseil dans l'exécution de ses responsabilités.
- Soutient le Conseil dans l'établissement de politiques et de stratégies et en supervisant la performance de l'Association.

Engagement en temps

Quand quelqu'un est élu ou affecté à un poste, la première question posée est habituellement reliée au temps qu'on doit consacrer au poste. Il est difficile d'être spécifique sur une base hebdomadaire. Pendant quelques semaines à titre de bénévole, l'Association peut ne pas faire appel à vous, alors qu'en d'autres périodes de la saison, votre implication peut être quotidienne. Ce qui suit illustre le calendrier de l'engagement en temps seulement. Pour plus de détails, veuillez voir le Sommaire des échéanciers - une liste de dates importantes à encercler sur votre calendrier qui est sur le site Web de l'ACSC (www.ccaa.ca).

Comité exécutif

L'Exécutif assiste tant à la réunion d'hiver du Conseil qu'à l'Assemblée générale annuelle et il participe à des réunions de l'Exécutif durant la première journée de l'AGA et de la réunion d'hiver. De plus, l'Exécutif tient une conférence téléphonique de deux heures et une rencontre en face à face au cours de la première ou deuxième semaine d'avril. Cette réunion se déroule sur trois jours. La réunion de l'Exécutif avant le Conseil et la réunion annuelle durent habituellement entre deux et trois heures. Son but est de réviser l'information et la formule de la rencontre à venir. La réunion de l'Exécutif d'avril est une réunion d'appropriation alors que l'Exécutif révisé la première version du cahier de travail du printemps, y fait des révisions et des additions à la suite des révisions et des additions des membres. La réunion d'octobre sert à réviser les nombreuses directives issues de l'AGA et à faire rapport sur l'avancement de ces directives. Les membres du comité exécutif assistent aussi aux Championnats canadiens. Habituellement, un membre de l'Exécutif est affecté à un championnat en tant que représentant désigné de l'exécutif de l'ACSC et il occupera entre autres fonctions, celle d'aider le Commissaire au cours de la réunion des entraîneurs au Championnat canadien et il parlera au nom de l'ACSC à cette réunion et aux diverses cérémonies. Les représentants de l'Exécutif présentent des prix durant ces cérémonies à la demande de l'organisateur. Les représentants de l'Exécutif font parfois partie du Comité des griefs et de protêts et du Comité du choix des étoiles.

Le Vice-président aux Finances et à l'Administration préside le Comité des finances qui peut se rencontrer par conférence téléphonique mais habituellement, si la communication est nécessaire,

les échanges se font par courriel. Le Président sortant ou le Vice-président à la Gouvernance est le président du Comité de la constitution et de celui de l'admissibilité. Le Comité ne se rencontre pas régulièrement mais si la communication est nécessaire, elle se fait par courriel et quand une réunion est nécessaire, elle a lieu par conférence téléphonique. Le Vice-président au Marketing préside le Comité du Marketing. Le Comité ne se rencontre pas régulièrement mais si la communication est nécessaire, elle se fait par courriel et quand une réunion est nécessaire, elle a lieu par conférence téléphonique. Le Vice-président aux Programmes préside le Comité des Programmes qui se rencontre par conférence téléphonique au cours de la dernière semaine de mars et en face à face durant l'AGA. Le Vice-président aux Programmes communique régulièrement par courriel avec les commissaires et les organisateurs. Le Vice-président aux Programmes participe aussi comme personne ressource lors des appels de semage du volleyball et du basketball pour un total de quatre appels. Les appels durent entre 30 minutes et une heure et ils ont lieu les deux premiers lundis consécutifs de février et les deux premiers lundis consécutifs de mars. Les membres de l'Exécutif siègent aussi sur les Comités de sélection des récompenses comme l'entraîneur/l'entraîneuse et la joueuse/le joueur de l'année, où on leur demandera de réviser les candidatures et de classer leurs sélections. Ces sélections sont habituellement faites dans les conférences téléphoniques une période de temps très courte juste avant chacun des Championnats canadiens de niveau I.

En plus de ces exigences de temps, il y a la communication régulière par téléphone, télécopie et courriel, du bureau de l'ACSC et des autres membres de l'ACSC. Les représentants de l'Exécutif jouent aussi un rôle important lors des AGA de leur CM durant les sessions de travail de l'ACSC, agissant souvent comme personne ressource au cours des discussions.

Représentants de conférence

Ils assistent à la réunion d'hiver du Conseil, une réunion de deux jours et demi à la mi-janvier en un lieu central, habituellement Ottawa. Les représentants participent aussi à l'AGA de l'ACSC, lequel déménage chaque année en rotation. L'AGA se déroule durant cinq jours et elle a lieu pendant la dernière semaine de mai ou la première semaine de juin. Les Représentants de conférence ont aussi des contacts réguliers avec le bureau de l'ACSC ou l'Exécutif pour leur transmettre de l'information ou lorsqu'on leur demande de diffuser de l'information aux membres. Les Représentants de conférence jouent aussi un rôle important lors de l'AGA de leur conférence durant les sessions de travail du printemps de l'ACSC, agissant souvent comme personne ressource au cours des discussions.

Commissaires nationaux de sports

Le Comité de Programmes qui comprend les Commissaires nationaux de l'ACSC se réunit par conférence téléphonique à la fin de mars et lors d'une réunion en face à face à l'AGA. Les Commissaires préparent les classements hebdomadaires, président les comités d'appel des wild cards et de semage, président la réunion des entraîneurs sur le site des Championnats canadiens et habituellement ils président les Comités de griefs et de protestes sur le site aux Championnats canadiens. De plus, ils sont membres du Comité de sélection de la joueuse/du joueur et de l'entraîneur/de l'entraîneuse de l'année dans leur sport respectif. Ils assistent et préparent des rapports pour l'AGA, laquelle se tient sur une période de 5 jours. Les Commissaires nationaux de sport représentent aussi l'ACSC aux réunions de leur Organisation nationale de sport (ONS) au moment approprié.

Membres des comités

Les membres des comités permanents doivent être des employés du département des sports d'une institution membre ou de la CM. Les Comités permanents d'admissibilité, de la constitution, des finances et du marketing se rencontrent généralement par conférence téléphonique deux ou trois fois par saison, ou plus selon les besoins. La demande de feed-back ou de suggestions est d'abord effectuée par courriel.

Les Comités des Programmes comme le Comité de semage se rencontrent par conférence téléphonique deux fois pour les sports du basketball et du volleyball masculins et féminins au début de janvier, février et mars. Les Comité des récompenses, des griefs et des protêts ont lieu sur place à chaque Championnat canadien. Le Comité des récompenses est responsable de la sélection des étoiles du tournoi, des joueuses et des joueurs de la partie et de la/du récipiendaire du prix de Franc jeu. Le Comité des griefs et des protêts se rencontre si nécessaire, par exemple si un protêt est logé ou à la suite d'une infraction au Code d'éthique. Les commissaires nationaux participent aux appels de sélection des candidatures dans leur sport respectif avec les membres concernés de l'Exécutif et du personnel. Les commissaires nationaux communiquent régulièrement par courriel avec les organisateurs de championnat et président deux appels avant et un appel après le championnat. Les Comités organisateurs sont formés presque deux ans avant un Championnat canadien et ils se rencontrent mensuellement l'année précédant l'événement et beaucoup plus régulièrement à mesure que la tenue de l'événement se rapproche. Le Comité organisateur est responsable de tous les aspects d'un Championnat en collaboration avec les Commissaires respectifs de l'ACSC. (Technique, des médias, du marketing, de la promotion, de voyage, d'hébergement, des cérémonies etc).

Questions fréquentes et réponses

Quand et où a lieu l'Assemblée générale annuelle de l'ACSC?

L'Assemblée générale annuelle a traditionnellement lieu au cours de la première ou deuxième semaine de juin de chaque année. Chaque conférence organise en rotation, en alternant l'Est et l'Ouest comme suit: ACAA, OCAA, BCCAA, RSEQ, ACAC. Le lieu spécifique de chaque conférence est déterminé par le Comité organisateur en consultation avec le Conseil d'administration.

Qui assiste à l'AGA ?

Tous les membres de l'ACSC sont invités à assister à l'Assemblée générale annuelle, de plus, des invités de l'extérieur de l'ACSC sont aussi invités à faire une présentation ou à participer à une session. L'Exécutif, les Commissaires nationaux, les Délégués de conférence et le Personnel cadre du bureau de l'ACSC participent à la rencontre.

Qui a le droit de voter à l'AGA ?

Les seules personnes qui peuvent voter à l'AGA sont les délégués de conférence et le Président en cas d'égalité des votes. Les membres choisissent leur Conseil d'administration de conférence. À tour de rôle, le Conseil de chaque conférence nomme des délégués à l'Assemblée générale annuelle de l'Association, où ils élisent, au nom de l'Exécutif des conférences, l'Exécutif de l'Association et les Commissaires nationaux de sport de l'Association. Le nombre de délégués

des APSC à l'Assemblée générale annuelle de l'Association nationale est déterminé par une structure de vote. Chaque conférence a droit à un (1) vote considérant le nombre d'équipes d'une conférence.

0-40 équipes - 1 vote additionnel

41-80 équipes - 2 votes additionnels

81-120 équipes - 3 votes additionnels

121+ équipes – 4 votes additionnels.

L'expression "nombre d'équipes" signifie des équipes du Championnat canadien de niveau I de l'ACSC d'institutions membres (et non de membres associés). Les conférences ont la responsabilité de la sélection de délégués qui représenteront leurs conférences et qui exerceront leurs pouvoirs à titre de délégués votants à l'AGA de l'ACSC. Les membres de l'Exécutif et les Commissaires aux sports ne doivent pas être nommés délégués des APSC. L'Exécutif et les Commissaires n'ont pas droit de vote mais il leur serait permis de présenter et d'appuyer des motions et d'agir comme ressource de l'Association. Le Président ne peut pas présenter ou appuyer des motions mais il pourra voter seulement s'il y a égalité.

Que se passe-t-il à l'AGA ?

Une organisation incorporée à titre d'organisme à buts non lucratifs est requise, selon la Partie II de la Loi sur les Corporations, de tenir une Assemblée générale annuelle de ses membres. Même s'il est possible pour une association d'étirer la période à 15 mois entre deux assemblées générales, c'est la seule flexibilité permise. L'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle est presque toujours la même. L'ordre du jour de l'ACSC comprend ce qui suit

- Appel à l'ordre
- Mot de bienvenue du Président
- Appel du rôle des délégués votants

Le Président s'assure que chaque APSC nomme ses délégués votants. Il vote à l'Assemblée générale annuelle à l'exception des élections qui se déroulent à main levée.

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale annuelle précédente
- Rapports

Les rapports écrits sont inclus dans le dossier de l'AGA. La manière dont les rapports sont présentés peut varier d'une assemblée à l'autre. Généralement, l'auteur fait ressortir les points importants ou ajoute de nouvelles informations et par la suite les membres peuvent poser des questions. Des rapports sont fournis par chaque conférence, par des membres du Conseil, par le Personnel, les Représentants du Sport Canada.

L'ordre du jour est par la suite divisé par catégorie en fonction du Cahier de travail du printemps de l'ACSC. Ce document contient tous les avis de motions de l'ACSC pour l'AGA. Il est remis à tous les membres en avril pour être révisé et approuvé par l'AGA des conférences.

- Ordre du jour Finances

Il comprend toutes les motions reliées aux finances du cahier de travail du printemps en ajout à:

- Approbation des états financiers vérifiés de l'année fiscale précédente. Choix des vérificateurs pour l'année fiscale suivante. Présentation du budget de l'année fiscale à venir.

Le Conseil d'administration a l'autorité d'approuver le budget. Parce que l'Assemblée générale a lieu en juin, l'Association aura effectué les deux tiers du premier quart de l'année quand le budget sera présenté. Le Vice-président aux Finances souligne les éléments importants et il invite les membres à poser des questions. Les membres peuvent exiger de l'Exécutif, par une

motion votée à l'assemblée annuelle revoit des décisions reliées au budget.

- *Ordre du jour du Marketing*

Il comprend toutes les motions reliées au marketing du cahier de travail du printemps en ajout à la présentation d'informations relatives au marketing

- *Ordre du jour relié à la Gouvernance*

Il comprend toutes les motions reliées à la Gouvernance du cahier de travail du printemps en ajout à:

Mise à jour sur le travail avec d'autres Associations

Tendances nouvelles et évolutions des politiques

Annonces des postes électifs ouverts

- *Ordre du jour relié aux Programmes*

Il comprend toutes les motions reliées aux programmes et à un sport spécifique du cahier du printemps en ajout à:

Rapports des Commissaires

Rapport final de l'organisateur, rapport de mise à jour de l'organisateur.

Rapport des soumissions

- *Ordre du jour de l'admissibilité*

Cela comprend toutes les motions reliées à l'admissibilité du cahier du printemps en ajout à :

Motions et information sur les tests de dopage et le programme de formation sur les drogues.

- *Élections*

Le directeur des élections s'assure que les candidatures et l'élection à chaque poste est mené selon la séquence correcte et en utilisant les procédures de vote appropriées.

- *Administration*

Ce domaine inclut toutes les motions relatives à l'administration, dans le cahier de travail en ajout à: Révisions du personnel et confirmation des dates et du lieu de la prochaine AGA.

- *Autres affaires*

Le Président annonce habituellement les points "Autres affaires" au début de l'Assemblée générale annuelle. Des points qui pourraient apparaître à l'ordre du jour pourraient être tout ce qui inquiète ou intéresse le membership général. Fin de la réunion.

En dehors de l'ordre du jour officiel de l'Assemblée générale, l'ACSC peut à l'occasion, organiser une série d'ateliers destinés à la formation des membres. Les organisations hôtes planifient une soirée sociale, qui comprend le banquet d'honneur et elles mettent chaque soir une salle hospitalité à la disposition des participants. De plus, le Comité organisateur planifie un choix d'activités destinées aux délégués au cours d'un après-midi, habituellement placé à mi-chemin de l'AGA.

Quelles sont les Règles de fonctionnement des réunions?

À moins d'être autrement prescrites par les Statuts de l'Association, les procédures sont conformes aux Règlements et procédures de réunion des Organismes à but non lucratif de « Call to order : Meeting rules and procedures for non profit organizations » de Herb Perry. Tous les nouveaux membres du Comité exécutif reçoivent du bureau de l'ACSC une copie du Guide de fonctionnement.

Qu'est-ce que le Cahier de l' ACSC?

Le Cahier de l'ACSC est celui dans lequel sont compilées toutes les motions de la prochaine Assemblée générale annuelle ou de la Réunion d'hiver du Conseil. Le Cahier est remis à tous les

membres en vue du vote. Les votes sont rassemblés par les Représentants provinciaux et enregistrés sur la feuille de réponses du cahier, laquelle est remise au Bureau national avant la réunion du Bureau de direction et l'AGA. Les résultats de chaque conférence sont présentés sous forme de tableau et redistribués aux délégués de la réunion pour discussion à l'Assemblée générale annuelle et à la Réunion d'hiver du Conseil.

Comment puis-je faire des changements à l'ACSC?

Statuts

Toute institution membre peut proposer par l'entremise de sa conférence membre un règlement pour amender un Statut existant ou décréter de nouveau statut. Toute proposition envoyée au bureau national doit comporter une copie destinée au Président provincial et une autre au Représentant provincial de l'ACSC. Les statuts sont uniquement supprimés, amendés ou décrétés par résolution extraordinaire à l'Assemblée générale annuelle et les propositions doivent parvenir au bureau national au moins trente (30) jours avant l'Assemblée générale annuelle. Une majorité des deux tiers (2/3) des votes par scrutin sera nécessaire pour l'adoption d'une résolutions extraordinaire. La résolution adoptée prendra effet à la fin de la réunion au cours de laquelle elle aura été adoptée à moins que la résolution mentionne une date spécifique d'entrée en vigueur. Les résolutions amendant les Statuts prendront effet après l'approbation du Ministère des Corporations et des Consommateurs.

Procédures de fonctionnement

Toute institution membre peut proposer par l'entremise de sa conférence membre une motion pour amender, supprimer ou décréter une procédure. Le Conseil et les Commissaires nationaux de sport peuvent aussi présenter et appuyer des motions. Toutes les motions soumises pour approbation doivent être reçues avant le 1^{er} avril pour être incluses au Cahier de travail du printemps de l'ACSC. Certaines motions peuvent être présentées à l'Assemblée générale annuelle à la discrétion du Président. Les motions relatives au fonctionnement sont approuvées par un vote à majorité simple.

Je suis un représentant provincial. Comment puis-je inscrire un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil d'administration?

Par courrier, télécopie, courriel ou appel téléphonique au Président et Directeur exécutif. Si vous avez des documents d'appui, vous les ferez parvenir au Directeur exécutif environ deux semaines avant la réunion afin de les inclure dans le dossier de la réunion.

Qui dois-je contacter pour des formulaires de dépenses ?

Veillez communiquer avec le bureau de l'ACSC. Les formulaires de réclamation de dépenses des bénévoles peuvent également être trouvés aux annexes du Code de fonctionnement de l'ACSC sur le site web de l'ACSC. Le Conseil d'administration déterminera par résolution une tarification raisonnable pour les dépenses encourues par tous les directeurs, employés et membres de comités. De telles résolutions seront en vigueur et elles s'appliqueront uniquement jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des membres suivante, alors qu'une telle résolution sera confirmée par une résolution des membres. Tous les officiers, employés, membres de comités se déplaçant dans le cadre de leurs fonctions à l'ACSC recevront un per diem quotidien, de l'hébergement, ils seront compensés pour le transport aérien et le moins dispendieux entre le prix de location de voiture ou le kilométrage à l'intérieur d'une distance raisonnable de voiture.

Quelle est l'année financière de l'ACSC?

L'année financière de l'Association est la période commençant le 1^{er} mai et se terminant le 30 avril.

À quelle fréquence les états financiers sont-ils publiés et qui les reçoit? Puis-je les avoir ?

Les états financiers sont publiés à chaque trimestre, avant les réunions du Conseil d'administration et des Comités. Les états financiers sont également remis aux membres deux fois par année, à l'Assemblée générale annuelle et à la rencontre d'hiver du Conseil d'administration. Une copie des états financiers les plus récents peut être demandée au Bureau national.

Quelle est la différence entre la Rencontre d'hiver du Conseil d'administration et l'AGA ?

La Rencontre d'hiver du Conseil d'administration se tient dans un endroit central à la mi-décembre et seul l'Exécutif, les Représentants de conférence et le personnel cadre y assistent. Le représentant de conférence a droit de vote par procuration selon le nombre de votes alloués à l'AGA précédente. La Rencontre d'hiver du Conseil d'administration est beaucoup plus une réunion de planification et d'orientation de projets. L'Assemblée générale annuelle se tient annuellement dans diverses conférences et il n'y a pas de vote par procuration, seulement un vote délégué provincial. Les Commissaires nationaux, de même que les membres du Conseil et le personnel cadre y assistent. L'Assemblée générale annuelle est celle où la majorité des motions sont approuvées, défaites ou déposées.

Les réunions du Conseil d'administration et des comités sont-elles ouvertes à tous ?

Généralement, les réunions sont ouvertes, toutefois, cela ne veut pas dire qu'un membre peut y assister et s'attendre à participer dans la prise de décision. Vraisemblablement, le Président ou le Président de comité demanderait à un membre individuel d'assister en tant qu'observateur et pourrait lui demander de quitter la réunion si le sujet traite de questions confidentielles ou personnelles. Un membre peut seulement désirer suivre la discussion sur un sujet en particulier. Dans tous les cas, la meilleure chose à faire si vous êtes intéressé à suivre une réunion du Conseil d'administration ou une réunion de comité, est de contacter le Président ou le Directeur exécutif.

Si je suis un nouveau membre du Conseil, un représentant provincial, un Commissaire national ou un membre du personnel, quelle est la documentation que je pourrai consulter qui me renseignerait sur l'Association?

Nous présumons que vous êtes déjà en train de lire ce manuel d'orientation. En ajout, vous devriez avoir en mains une copie du Code de fonctionnement de l'ACSC et du répertoire lesquels sont mis à jour annuellement au mois d'août. De plus, vous aimeriez sûrement recevoir le procès verbal de la ou des deux dernières Assemblées générales annuelles, réunions du Conseil d'administration et des réunions de comités. Finalement, vous voudriez aussi une copie du budget de l'année en cours et des plus récents états financiers.

Glossaire des Acronymes

ACAA Atlantic Colleges Athletic Association

ACAC Alberta Colleges Athletic Association

AGA	Assemblée générale annuelle
BCCAA	British Columbia Colleges Athletic Association
ACE	Association canadienne des entraîneurs
CB	Canada Basketball
ACSC	Association canadienne du sport collégial
CCES	Centre canadien pour l'éthique dans le sport
CSA	Association canadienne de soccer
RSEQ	Réseau du sport étudiant du Québec
ONS	Organismes nationaux de sport
OCAA	Ontario Colleges Athletic Association
CM	Conférence membre
VC	Volleyball Canada
AHC	Assemblée d'hiver du Conseil